

Résumé du Président de la deuxième Assemblée générale de la CARD

Tokyo, 4 juin 2009

La deuxième Assemblée générale de la « Coalition pour le développement du riz en Afrique » (CARD) s'est tenue à Tokyo du 3 au 4 juin 2009. La réunion a réuni des délégués des 12 pays de l'Afrique subsaharienne appartenant au premier groupe de pays sélectionnés lors de la première Assemblée générale. Les représentants de deux pays observateurs africains et du Secrétariat de l'Union de la rivière Mano ainsi que des participants de 21 organisations ont aussi pris part à la réunion en tant partenaires de l'Initiative. Sept pays qui ne font pas partie de l'Afrique subsaharienne ont été représentés dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour le développement de la riziculture en ASS.

Lors de l'Assemblée, les présentations et les débats ont porté sur les questions suivantes :

1. Les Stratégies nationales de développement de la riziculture (SNDR) du premier groupe de pays.

Les douze pays ont présenté leurs SNDR devant l'Assemblée, qui ont été suivies d'observations et de commentaires généraux de l'ADRAO au nom des membres du comité directeur.

Les conclusions de la session sont les suivantes :

- Les participants ont reconnu et apprécié les efforts consentis par chaque pays et l'aide fournie par la Coalition en vue de l'élaboration des SNDR selon un calendrier déterminé.
- Les SNDR doivent être considérées comme des documents évolutifs et doivent faire l'objet de modifications le plus vite possible, pour, entre autres, affiner la fixation des priorités et les approches claires.
- Le développement des capacités humaines et un engagement financier constituent des questions clefs et prioritaires pour une mise en oeuvre réussie du développement de la riziculture.
- Il a été souligné l'importance de l'appropriation par les pays et de la coordination par les pays en vue d'une mise en oeuvre efficace des SNDR auprès des acteurs au sein d'un pays, mais aussi entre un pays et les partenaires.

2. Soutien de l'approche de partenariat pour le développement de la riziculture en Afrique

Les partenaires ont présenté leurs approches au développement rizicole en ASS, et leur évaluation des besoins des pays du premier groupe.

Les conclusions qui découlent de ces discussions sont les suivantes :

- Bien que chaque partenaire ait présenté ses avantages comparatifs en matière de développement rizicole, il faut davantage de coordination parmi les pays africains producteurs de riz. Les partenaires quant à eux devront attirer plus d'investissements efficaces et efficients vers le secteur rizicole en ASS.
- Pour ce faire, il faut mettre en place un système d'informations complet afin de documenter et de partager les informations entre les acteurs concernés.

3. Une coopération Sud-Sud pour le développement de la riziculture en ASS.

Les présentations des pays n'appartenant pas à l'Afrique subsaharienne ont porté sur leur propre expérience en développement rizicole, mais également sur leur collaboration avec les pays africains. Les participants ont apprécié la volonté et la capacité de ces pays à fournir un soutien technique au développement de la riziculture en Afrique.

Les conclusions de la discussion sont les suivantes :

- La coopération Sud-Sud sera une composante essentielle pour atteindre les objectifs des SNDR. Chaque pays possède une expertise unique qu'il peut offrir selon sa propre expérience.
- L'expérience de ces pays, surtout en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologies, de gestion de démonstrations permettrait de valoriser la planification et la mise en oeuvre du développement de la riziculture en Afrique subsaharienne.
- Des dispositions doivent être prises pour permettre à ces pays d'apporter un soutien technique.

4. Les prochaines étapes

En s'appuyant sur les présentations et les débats ci-dessus, l'Assemblée a estimé qu'il y avait lieu de maintenir l'élan actuel de l'Initiative, et à cette fin a recommandé les actions suivantes :

- Coordination
 - Au niveau national
 - Rendre fonctionnel les mécanismes de coordination pour la mise en oeuvre des SNDR.
 - Garantir la conformité des SNDR aux cadres pertinents du développement et de la finance, notamment les CAADP et les PRSP pour un ralliement politique et l'octroi de financements adéquats en

vue d'investissements dans le secteur rizicole.

- Au niveau régional
 - Identifier les modalités et les zones d'intervention.
- La mise en oeuvre des SNDR
 - Effectuer une analyse détaillée des besoins-ressources pour identifier des faiblesses et les zones prioritaires pour une intervention.
 - Approfondir les stratégies de chaque sous-secteur, s'assurer que les expériences sont bien reflétées.
 - Effectuer une consultation auprès des acteurs pour une coordination et harmonisation des mesures de soutien tout en accordant une attention particulière au renforcement des capacités.
- Coopération Sud-Sud
 - Les modalités du soutien/coopération de la part des pays n'appartenant à l'ASS doivent être encouragées et facilitées par le Secrétariat en collaboration avec les pays/institutions intéressées.
- Système d'informations
 - Mettre en place un système d'informations de la CARD et créer une page web

5. Divers

- L'Assemblée générale a approuvé la proposition du comité directeur d'inclure la Banque africaine de développement, le Fonds international pour le développement agricole et la Banque mondiale en tant que membres du comité directeur.
- Le premier groupe de pays reste unanime sur le fait que les SNDR doivent être largement diffusées auprès du public.
- Les partenaires présents à l'Assemblée ont reconnu que les informations figurant dans le rapport sur « l'Étude préliminaire sur les Projets liés à la riziculture en Afrique subsaharienne » soient accessibles au public.
- La prochaine Assemblée générale se tiendra dans un an. D'ici là, il a été proposé que le prochain Comité directeur se réunisse en novembre 2009.

(Annexe) Liste des pays et des agences participantes

Les gouvernements de l'Afrique subsaharienne

La République du Cameroun
La République du Ghana
La République de la Guinée
La République du Kenya
La République de Madagascar
La République du Mali
La République du Mozambique
La République fédérale du Nigeria
La République du Sénégal
La République de la Sierra Leone
La République Unie de la Tanzanie
La République d'Ouganda

Gouvernements observateurs /Organisation sous régionale de l'Afrique subsaharienne

La République de Côte d'Ivoire (observateur)
La République du Libéria (observateur)
L'Union du fleuve Mano (observateur)

Gouvernements des pays n'appartenant pas à l'Afrique subsaharienne

La République de l'Indonésie
La Malaisie
La République des Philippines
Le Royaume de Thaïlande
La République socialiste du Viêtnam
La République arabe d'Égypte
La République fédérative du Brésil

Partenaires au soutien

Le Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO)
La Banque africaine de développement (BAD)
L'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA)
La Fondation Bill et Melinda Gates
L'Union européenne
L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA)

Partenaires au soutien (suite)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Institut international de recherche sur le riz (IRRI)

Institut international sur la gestion de l'eau (IWMI)

Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Centre international japonais pour les sciences agricoles (JIRCAS)

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

L'Agence américaine pour le développement international (USAID)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Banque mondiale

Le Programme alimentaire mondial (PAM)

Le ministère japonais de l'Agriculture, de la Foresterie et de la Pêche (MAFF)

Le ministère japonais des Affaires étrangères

Sasakawa Africa Association

La Fondation pour les études avancées sur le développement international (FASID)